

Envoyé en préfecture le 28/04/2025

Reçu en préfecture le 28/04/2025

Publié le 29/04/2025

ID : 007-200039808-20250415-2025_04_002-DE

SLO

Communauté de communes des Gorges de l'Ardèche

Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 15 avril 2025

Convocation du 8 avril 2025

N° 2025_04_002

Objet : Agriculture – Bail rural parcelle B13 -sur la commune de Pradons en faveur d'une agricultrice

Le 15 avril 2025 à 18h00, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni, à VALLON PONT D'ARC, Communauté de communes des Gorges de l'Ardèche, salle du Conseil, sous la présidence de Luc PICHON, président en exercice.

Présents : Luc PICHON, Antoine ALBERTI, Richard ALZAS, Claude BENAHMED, Thierry BESANCENOT, Vincent CERVINO, Sylvie CHEYREZY, Guy CLEMENT, Nicolas CLEMENT, Bernard CONSTANT, Jean-Claude DELON, Nadège ISSARTEL, Gérard MARRON, Jacques MARRON, Guy MASSOT, Jean-Yvon MAUDUIT, Patrick MEYCELLE, Monique MULARONI, Hervé OZIL, Françoise PLANTEVIN, Anne-Marie POUZACHE, Maryse RABIER, Yves RIEU, René UGHETTO, Carole VANESSE, Yvon VENTALON, Nathalie VOLLE, Pascal RIEUBON (suppléant de Jean-Claude BACCONNIER)

Absents : Claude AGERON, Jean-Claude BACCONNIER, Françoise HOFFMAN

Pouvoirs : Nicole ARRIGHI à Guy CLEMENT, Jocelyne CHARRON à Antoine ALBERTI, Max DIVOL à Françoise PLANTEVIN, Sylvie EBERLAND à Vincent CERVINO, Patrice FLAMBEAUX à Gérard MARRON, Denise GARCIA à Nicolas CLEMENT, Louise LACOSTE à Monique MULARONI, Simone MESSAOUDI à Thierry BESANCENOT, Marianne PAILLERON à Hervé OZIL,

Secrétaire de Séance : Monique MULARONI

Nombre de membres en exercice : 39 - nombre de membres présents : 28

Nombre de pouvoirs : 9 - nombre de suffrages exprimés : 37

Vote contre : pour : 37 abstention :

Sylvie CHEYREZY, Conseillère déléguée à l'Agriculture, rappelle que la Communauté de communes a acquis, en 2022, plusieurs parcelles par le biais d'une donation sur les communes de Pradons et Lagorce.

Une des parcelles situées sur Pradons, cadastrée B13, d'une contenance de 0,1665 hectares, est actuellement occupée par Estelle Privat, viticultrice sur cette même commune. Il convient désormais de renouveler le bail au nom de la collectivité.

Il est proposé de conclure un bail pour une durée de 9 années pour un montant de 66,60 euros par an (net équivalent de 400 euros/hectare). La parcelle étant actuellement nue et devant être replantée en 2026/2027, le montant du bail jusqu'à la première récolte est fixé à 50 euros par an.

Le Président demande aux conseillers de se prononcer sur la signature du bail

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé et après délibéré,
A l'unanimité des membres présents et représentés,

Autorise le Président a signé le bail rural pour une durée de 9 ans, ainsi que tout document relatif à la bonne exécution de la présente décision.

Le Président

Luc PICHON



La Secrétaire de séance

Monique MULARONI